

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Accusé de réception - Ministère de l'Intéri

084-258402528-20160211-07-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2016

Publication : 11/02/2016

2016-007  
YBN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation  
**DELIBERATION N° 07/2016**  
**SEANCE DU 04 FEVRIER 2016**

<p>Nombre de membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Nombre de votants : 7 Date de convocation : courrier du 14/01/2016</p>	<p>Le Jeudi quatre février deux mille seize à dix neuf heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Yves BAYON DE NOYER, Président</p>
<p>Elus présents avec droit de vote :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune du Thor, membre titulaire</li> <li>- Marie-Hélène BIHEL, membre titulaire Commune de le Thor,</li> <li>- Florian MOLLIEUX, Vice-Président, commune Robion,</li> <li>- Gisèle BRUN, membre titulaire, conseil départemental</li> <li>- Jean-Michel BENALI, membre Althen-des-Paluds</li> <li>- Yves-Michel ALLENET, membre titulaire, Althen-des-Paluds,</li> <li>- Marc VALERO, membre titulaire commune de Robion</li> </ul>
<p>Etaient absents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire</li> <li>- Gérard LANTIN, membre titulaire Velleron</li> <li>- Pascale PIANA, membre titulaire, Velleron</li> </ul>
<p>Invités à titre consultatif :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-François CASOURANG, coordinateur pédagogique</li> <li>- Karine LANCEZEUX, Responsable financier et ressources humaines</li> <li>- Pascal TRAMIER, représentant suppléant des enseignants</li> <li>- Gilles REDOR, Président Association Pro'Arte</li> </ul>

**Débat d'orientation budgétaire 2016**

Rappel sur les obligations légales du DOB

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2016 s'organise autour des directions suivantes :

- I- Contexte actuel comptable du syndicat
- II- Principales orientations 2016.

**I. Contexte actuel comptable du syndicat**

**1- Sur la section de fonctionnement :**

Les données provisoires 2015 ont été communiquées avec la note de synthèse. Au titre de l'année 2015, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 377.322,42 € et des recettes de fonctionnement à 356.208,70 € soit un résultat d'exercice déficitaire pour un montant de - 21.113,72 €. Ce résultat déficitaire est dû à la ré-imputation de la participation statutaire de Caumont sur Durance sur l'année scolaire 2012/2013 pour un montant de 28.080 €, auquel cas le résultat d'exercice aurait été excédentaire.

En outre, le résultat budgétaire 2015 est de 72.746,29 €, tenant compte du transfert de l'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement pour un montant de 70.000 € et du résultat de fonctionnement reporté.

*M*

SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Madame BRUN demande où en est Caumont-sur-Durance vis-à-vis du syndicat. Le Président indique que l'affaire est soldée. En effet, légalement, la commune ne peut pas payer les participations statutaires en raison des décisions de justice mais qu'en outre, juridiquement la commune n'est pas sortie du comité syndical. Par ailleurs, pour ces élèves, le Grand Avignon aide les familles au paiement des cotisations. L'école applique le tarif non adhérent et le Grand Avignon verse une participation directement aux familles. Cette participation sera versée courant mars voire avril aux familles.

2- Sur section d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée pour l'année 2015.

**II – Principales orientations pour 2016**

1- Sur la section de fonctionnement :

Le prévisionnel 2016 a été communiqué avec la note de synthèse. Ce prévisionnel reprend les mêmes restrictions budgétaires que l'année 2015, en tenant compte bien entendu de certaines réévaluations.

Total des recettes 2016	359.240 €
Total des dépenses 2016	353.039 €
	-----
Résultat 2016	+ 6.201 €

Comme les années précédentes, il est proposé aux membres du comité syndicat de voter le budget primitif en suréquilibre pour permettre de conserver un fonds de roulement.

2- Section d'investissement

Il est difficile pour cette année de prévoir trop d'achat d'investissement.

Néanmoins, il est important d'indiquer que le logiciel comptable détenu par le syndicat sera obsolète dès décembre prochain et la maintenance ne pourra plus être assurée à partir de 2017. Diverses négociations sont en cours.

Concernant les besoins pédagogiques, le Président remercie l'association Pro'Arte qui a accepté de venir en aide par l'achat de matériel pédagogique pour certaines classes. Une convention de mise à disposition listant le matériel prêté par Pro'Arte à l'école est en cours d'établissement.

**LE COMITE SYNDICAL**

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré

A PRIS ACTE à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le M. Février 2016  
Et publication ou notification  
du M. Février 2016

Pour extrait conforme  
Le Président, Yves BAYON  
SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84  
Siège social : Mairie du Thor